

MODIFICATION DE L'IDENTIFICATION OU DE LA SITUATION PERSONNELLE DU DECLARANT

Le dossier de formalité doit être constitué des documents suivants :

- **L'imprimé P2 CM** : en deux exemplaires complétés et signés en original par le déclarant ou son mandataire.
- **Modification du nom de naissance, nom d'usage ou du prénom**
 - Français (résidant en France ou non)
 - copie de la carte d'identité recto verso ou du passeport ou du livret de famille.
 - Ressortissants de l'EEE (quel que soit le domicile) :
 - copie de la carte d'identité recto verso ou du passeport en cours de validité mentionnant le nouveau nom et/ou prénom + traduction libre certifiée conforme par le dirigeant concerné.
 - Etrangers (hors EEE) résidant en France
 - copie du titre de séjour en cours de validité et à jour du nom et/ou du prénom.
 - Etrangers (hors EEE) non résidant en France
 - copie carte d'identité recto verso ou du passeport en cours de validité, mentionnant le nouveau nom et/ou prénom + traduction libre certifiée conforme par le dirigeant concerné.
- **Acquisition de la nationalité française**
 - copie de la carte d'identité recto verso ou du passeport en cours de validité
 - **ou** copie du décret de naturalisation ou copie du journal officiel ayant publié le décret de naturalisation.
- **Changement de domicile personnel**

Aucune pièce demandée sauf si l'adresse du domicile est aussi l'adresse du lieu de l'entreprise, dans ce cas consultez la fiche « formalité transfert d'établissement ».
- **Si l'activité est ambulante**, fournir les pièces nécessaires à la modification de la carte (cf. dossier « Carte de commerçant ambulant »).
- Un **pouvoir du mandataire** signé des deux parties si la formalité est effectuée par un intermédiaire.

Coût de la formalité

Frais Greffe : par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce ou par carte bancaire (pour le site de Lyon uniquement) ou en espèces (merci de prévoir l'appoint)

- Pour changement de nom, nom d'usage, prénom : 93.70 euros
- Pour changement de nationalité ou de domicile : 48.70 euros

Frais CFE : 70.00 euros par chèque libellé à l'ordre de CFE – CCI LYON METROPOLE ou par carte bancaire (pour le site de Lyon uniquement) ou en espèces (merci de prévoir l'appoint)

- **S'il y a modification de la carte de commerçant ambulant : ajouter 30 euros**